

CHU de Besançon <=> Marnay

Le covoiturage des personnels


Une aide financière jusqu'à 300 euros par an

> Tout agent du CHU, conducteur ou passager en covoiturage pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, peut être indemnisé chaque année par le CHU

> Avec le forfait mobilités durables – covoiturage

> Montant : 100 € ▶ au moins 30 jours ;
200 € ▶ au moins 60 jours ;
300 € ▶ au moins 100 jours

> Formulaire à compléter chaque année avant le 31/12

 *En savoir plus : consulter les sites Intranet DRH et DAMRRU personnel non médical / personnel médical*

Bénéficiaires forfait covoiturage	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnels non médicaux	76	94	175	503	557	699
Personnels médicaux	7	6	11	40	58	63
Total	83	100	186	543	615	762

Deux parkings dédiés sur le site Minjoz



> Accès possible : au moins 2 agents du CHU dans un même véhicule, au moyen de deux badges professionnels à l'entrée du parking

-  Parking vélo
-  Parking covoiturage
-  Parking visiteurs

Une plateforme de mise en relation

> MOBIGO covoiturage Région Bourgogne-Franche-Comté



> Une communauté CHU Besançon FC Communauté de covoiturage CHU de Besançon (viamobigo.fr)



> Pour proposer ou chercher des trajets en covoiturage

> Une communauté « Marnay – CHU » en cours de création (par la ville de Marnay)

Mobilités douces en 2025 au CHU

Coût en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Forfait mobilités durables – vélo ou covoiturage	-	-	104 000	212 000	192 000	256 000
Abonnements transports en commun	112 000	112 000	113 000	141 000	227 000	282 000
Taxe mobilité Grand Besançon Métropole (GBM)	3 200 000	3 500 000	3 600 000	4 100 000	4 000 000	4 100 000

2 579 indemnités

34 % des professionnels

4,7 millions € de dépenses